

Dans le cadre de l'atteinte des objectifs d'équilibre économique et en particulier la réduction des déficits budgétaires des états membres, certains états ont dû mettre en place des politiques incitatives et contraignantes (baisse des financements de l'Etat) de réduction du nombre de collectivités sur leur territoire.

Certains États membres comptent un grand nombre de communes. Même si des regroupements ont déjà permis de réaliser des économies d'échelles sur des équipements et services à la population (salle de spectacle, collecte et traitement des ordures ménagères, gestion de l'eau ...), il s'agit de réduire drastiquement le nombre d'entités administratives, tant pour éviter des dépenses inutiles que pour simplifier le fonctionnement administratif et démocratique.

Cette action est porteuse de contradictions et il ne s'agit pas que la rationalisation se fasse aux dépens du dynamisme des territoires. Autrement dit que le regroupement des services vienne pénaliser les chances de développement de zones rurales déjà fragilisées.

Vous faites partie d'une équipe nouvellement créée pour apporter un appui méthodologique aux pays membres. Vous devez en urgence proposer un processus cohérent qui permette de réaliser un diagnostic, d'accompagner les parties prenantes d'un territoire pour aboutir à un projet commun qui tienne compte des enjeux suivants :

1. L'attractivité du territoire, ses infrastructures et son aménagement (habitat, transport, environnement ...)
2. Les dynamiques de population
3. Les services liés à l'enfance et à l'éducation
4. L'accès des habitants à des services de proximité (commerces, santé, culture).
5. L'activité économique et l'emploi sur le territoire
6. L'action sociale (insertion, santé, logement)
7. L'action culturelle (accès et soutien des initiatives)
8. La gestion des ressources humaines des collectivités existantes (personnel administratif et techniciens)
9. L'implication de la population dans le processus de regroupement des entités existantes
10. L'évolution de la fiscalité et les processus d'harmonisation fiscale
11. Les relations avec les élus et la réduction du nombre de mandats électifs du territoire.
12. La dimension juridique, la définition des règles de fonctionnement de la nouvelle entité et son articulation avec les regroupements existants (syndicats scolaires, d'assainissement, de gestions des cours d'eau, des ordures ménagères ...).

Tous ces aspects étant interdépendants avec des angles de vue variés, vous devez mettre au point un processus de construction qui permettent aux pays de parvenir à générer un grand nombre de regroupements de collectivités dans un temps réduit (deux ans) avec l'accord des populations.

Les critères d'évaluation du processus sont les suivants :

- Capacité à intégrer la complexité des situations des territoires

- Capacité à mobiliser élus et population sur des regroupements les plus larges possibles en particulier sur les territoires à faible densité de population.
- Economies réalisées grâce à un diagnostic spécifique
- Qualité du processus démocratique permettant d'aboutir à un consensus rapide.

Chacun d'entre-vous est responsable d'un service constitué d'experts dans un des 12 domaines à prendre en compte (cf liste plus haut).

Les activités sont regroupées au sein de 3 services. Trois d'entre-vous ont donc une responsabilité hiérarchique sur d'autre membre de l'équipe ici présente.

L'un d'entre-vous n'a pas de responsabilité hiérarchique, mais est votre chef de projet.

L'organigramme est le suivant :

- Service de l'aménagement du territoire
  - L'attractivité du territoire, ses infrastructures et son aménagement (habitat, transport, environnement ...)
  - Les dynamiques de population
  - Les services liés à l'enfance et à l'éducation
  - L'accès des habitants à des services de proximité (commerce, santé, culture).
  - L'action culturelle (accès et soutien des initiatives)
- Service de l'action économique et de l'emploi
  - L'activité économique et l'emploi sur le territoire
  - L'action sociale (insertion, santé, logement)
  - L'évolution de la fiscalité et les processus d'harmonisation fiscale
- Service de la fonction publique territoriale
  - La gestion des ressources humaines des collectivités existantes (personnel administratif et techniciens)
  - L'implication de la population dans le processus de regroupement des entités existantes
  - Les relations avec les élus et la réduction du nombre de mandats électifs du territoire.
  - La dimension juridique, la définition des règles de fonctionnement de la nouvelle entité et son articulation avec les regroupements existants (écoles, traitement des eaux usées, de gestions des cours d'eau, des ordures ménagères ...).